

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°53 – 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 115'000.- pour l'étude-test sur le périmètre « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) ».

RESPONSABLE : JEAN-NOËL GOËL

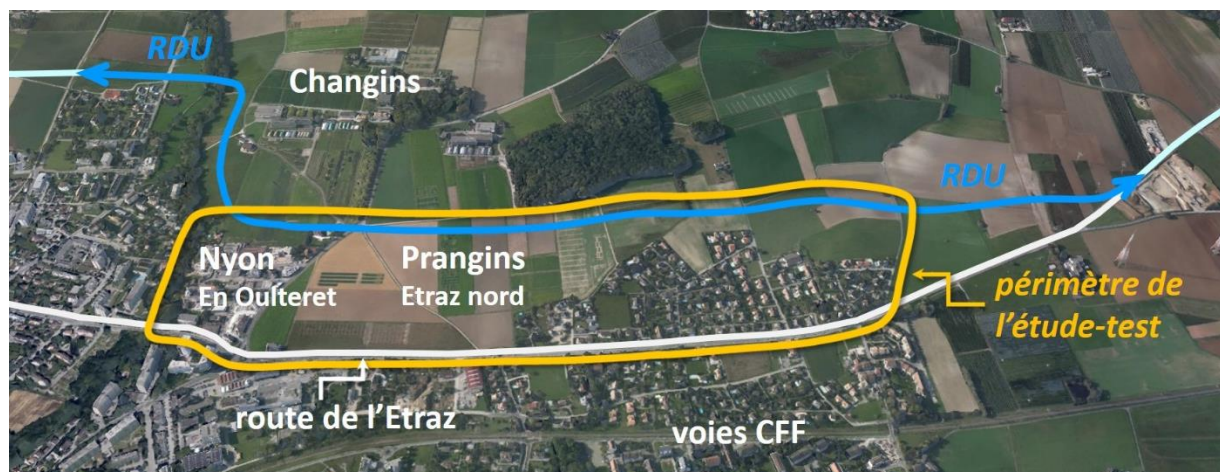
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Le contexte « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »

En 2010, les communes du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) ont adopté le principe directeur consistant à projeter de nouveaux quartiers de l'agglomération nyonnaise le long d'un futur axe nommé Route de distribution urbaine (RDU) [se référer également à l'annexe N°1 – point de situation sur la RDU, études et travaux en cours (avril 2015)].

Le concept RDU a identifié un potentiel de développement important dans le périmètre « Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » se situant entre la route de l'Etraz et Changins, l'estimation des capacités d'accueil prévoyant 2'200 habitants et 700 emplois supplémentaires. Cette option permet de concentrer le développement urbain à l'intérieur de l'agglomération nyonnaise afin d'éviter le mitage du territoire en dehors des centres urbains. Néanmoins elle change radicalement la configuration du site qui est occupé en partie par des terrains d'essais de l'Agroscope de Changins.

Ledit concept RDU prévoit que la future voie de circulation marque la limite nord de l'urbanisation et desserve les nouveaux quartiers selon le principe du « peigne ». La route de l'Etraz, qui borde le périmètre au sud, est prévue en tant que desserte locale et non plus de transit.



2. Les objectifs d'une étude-test sur le périmètre « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »

Le GROUPE RDU (organe politique de pilotage) a convenu d'engager une démarche de planification directrice, sous la forme d'une **étude-test**. Celle-ci permettra d'avoir une vision plus détaillée du site, de questionner et d'affiner le concept RDU tant au niveau quantitatif qu'au niveau de sa configuration générale.

La démarche générale se décompose en deux phases :

- Phase I (étude-test) : elle consiste à « expérimenter » la capacité optimale du site en mandatant en parallèle plusieurs groupements pluridisciplinaires, d'analyser les variantes proposées lors d'ateliers et d'en tirer les enseignements principaux. Un document de synthèse est produit afin de préciser les principes de développement et d'aménagement à développer lors de la phase II. Compte tenu de l'importance du projet et afin de favoriser le dialogue et l'acceptation du projet dans chaque milieu, une démarche d'information et de consultation est prévue lors de l'étude-test (consultation des Municipalités, des représentants de groupes d'intérêts, information à la population, etc...), ceci en lien avec une stratégie globale d'information et de communication qui viendra appuyer les différentes actions du projet de RDU.
- Phase II (planification légalisante) : afin de valoriser le site, les procédures réglementaires de changements d'affectations ou de plans de quartiers (PQ) seront engagées et s'appuieront sur la synthèse de l'étude-test.

3. Modalités et financement de l'étude-test

Afin de fixer préalablement le partenariats institutionnel de la phase I, un accord-cadre (voir annexe N°2) a permis de préciser les conditions générales de l'étude-test, cette dernière requérant :

- ✓ la préparation d'un cahier des charges qui indique les orientations en termes d'enjeux, d'objectifs, de contraintes et d'opportunités en présence ;
- ✓ l'organisation de la phase de « concours d'urbanisme » (propositions des groupements pluridisciplinaires et analyse par des experts lors d'ateliers) ;
- ✓ l'établissement d'un document de synthèse en vue de sa validation politique et sa diffusion auprès de la population.

Un budget de CHF 400'000.- TTC est prévu au total pour l'ensemble des différentes phases de l'étude-test. Il comprend :

Phase préparatoire	- Elaboration du cahier des charges de l'étude-test (fait par le chargé de projet et le GT)	CHF 0,-
	- Récolte des données et contraintes de base : (géomètre, étude mobilité, données environnementales, ...)	CHF 60'000,-
Phase étude-test	- Groupements pluridisciplinaires (en principe 3, suite à une procédure sur invitation)	CHF 150'000,-
	- Maquettes	CHF 25'000,-
	- BAMO (préparation ateliers et document de synthèse)	CHF 60'000,-
	- Collège d'experts et spécialistes	CHF 60'000,-
	- Information-communication (10%)	CHF 40'000,-
	- Divers et imprévus	CHF 5'000,-
Total général	(montant TTC)	CHF 400'000,-

Le processus, l'accord-cadre ainsi que le budget et sa clef de répartition ont été validés par le GROUPE RDU en date du 20 mars 2015. Une confirmation écrite des partenaires (Prangins, Nyon, communes du SDAN, SDT) est sollicitée avant que la part réservée à Régionyon soit présentée au Conseil intercommunal du 24 septembre 2015.

Etude test		CHF 400'000,-
Fonds tiers	Canton (LADE)	CHF 135'000,-
	Commune Prangins	CHF 85'000,-
	Commune Nyon	CHF 45'000,-
	Communes SDAN	CHF 20'000,-
	Sous-total	CHF 285'000,-
Part régionale	Conseil régional	CHF 115'000,-

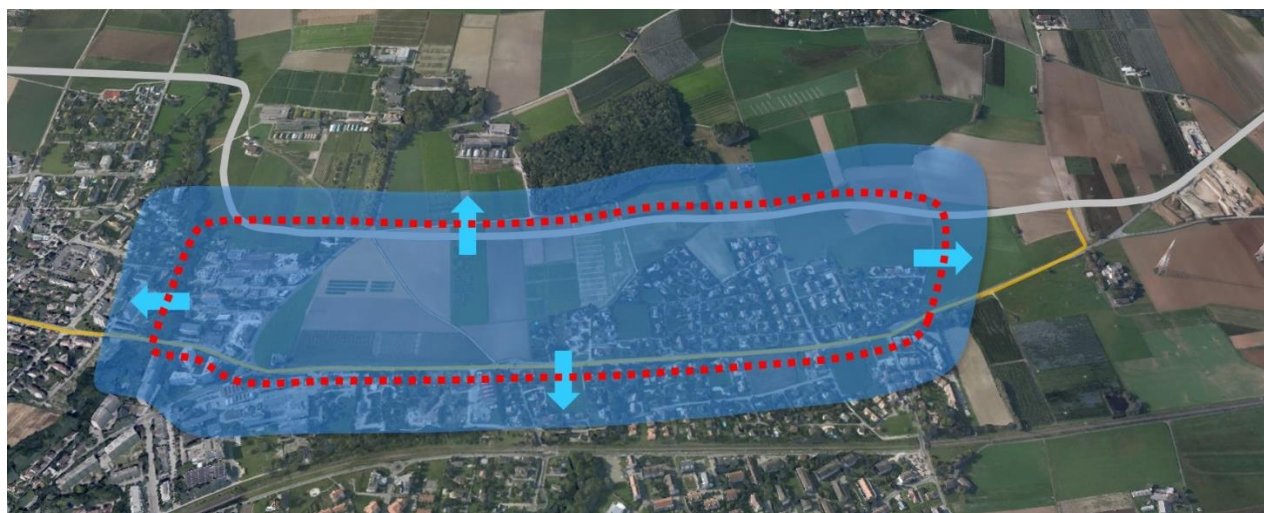
4. Les enjeux de l'étude-test

Afin de valoriser un territoire encore largement non-urbanisé, la philosophie générale de l'étude-test s'organise autour de différents axes, soit :

- ✓ la bonne coordination environnement/urbanisation/mobilité, qui constitue une des clés de lecture des stratégies à développer.
- ✓ la mise en œuvre des principes de développement durable, afin de concevoir un projet équilibré d'un point de vue socio-démographique et économique. Cette dimension s'inscrit par ailleurs dans les politiques communales de Nyon et de Prangins.
- ✓ la mise en place d'une planification adaptée au contexte local, ainsi qu'une optimisation du processus en termes de validation politique et légale.

Les réflexions relatives à l'étude-test portent également sur :

- ✓ l'intégration du projet dans son contexte et sa mise en lien avec les éléments alentours (polarités, accessibilité multimodale, relations paysagères, ...).



- ✓ la contribution du projet dans une dynamique plus large de mise en oeuvre du concept de RDU ainsi que sa situation par rapport aux intercommunalités d'Eysins-Nyon-Prangins qui forment, avec Gland-Vich, une agglomération régionale au sein du Grand Genève.

Remarques au sujet de la démarche d'étude-test :

Cette option a été choisie notamment du fait que le collège d'experts (composé entre autres de représentants politiques, de groupes d'intérêts représentatifs) a la possibilité, lors d'ateliers avec les mandataires ou sous la forme de tables rondes, de consulter les Municipalités, les représentants de groupes d'intérêts, les services cantonaux concernés.

A la fin de l'étude-test, un document de synthèse est élaboré afin de servir de base aux futures planifications légalisantes. Ce document de synthèse laisse des options ouvertes, car développées de manière exploratoires, des adaptations peuvent être apportées suite à une présentation auprès des Municipalités, par exemple.

Par ailleurs, la nouvelle législature, dès juillet 2016, est susceptible de mieux s'approprier le résultat de l'étude-test car moins contraignant que d'autres formules de concours d'urbanisme.

5. Calendrier de l'étude-test

Le calendrier intentionnel est le suivant :

- Courant avril 2015 : validation de l'accord-cadre dans sa version définitive par les partenaires
- 30 avril 2015 : examen du préavis par le CoDir et décision de le présenter au Conseil intercommunal de septembre, afin que le Conseil communal de Prangins se détermine en premier
- Avril – septembre 2015 : accord formel des partenaires pour le financement (détermination des communes territoriales concernées : Nyon le 8 juin, Prangins le 23 septembre, détermination des autres communes du SDAN : avril – mai 2015)
- 18 juin 2015 : validation du préavis par le CoDir
- 24 septembre 2015 : acceptation du budget par le Conseil intercommunal du district de Nyon, sous conditions de l'accord formel des partenaires
- Automne 2015 : recueil des données et validation du cahier des charges de l'étude-test
- Fin 2015 : lancement de l'étude-test
- Printemps 2016 : résultat de l'étude-test, élaboration du document de synthèse.
- Mi 2016 : présentation du document de synthèse de l'étude-test auprès des Municipalités, des représentants de groupes d'intérêts.
- Mi 2016 : exposition des résultats de l'étude-test et information à la population.

Le Codir s'était interrogé lors de sa séance du 30 avril sur la démarche en cours SOFREN – OFCL (Office fédéral des constructions et de la logistique). La rencontre qui a eu lieu depuis lors (19 mai) a permis de lever certaines interrogations de la part de l'OFCL sur ce dossier complexe et d'engager un processus de travail qui devra aboutir à une convention cadre.

Au cours de ladite rencontre et en lien avec le courrier du 31 mars adressé à Madame de Quattro par le Conseil régional et les communes du SDAN s'enquérant au sujet de la démarche SOFREN - OFCL, le Canton a également fait part de son engagement et de sa détermination à faire aboutir ce dossier prioritaire auprès de l'OFCL. L'état d'esprit qui prévaut permet ainsi d'envisager la suite des opérations, contrairement à ce que laissait entendre un article de presse paru ce printemps.

6. Conclusion

Comme le point de situation sur la « RDU - études et travaux en cours le détaillera » (annexe 1), la période 2015 – 2016 sera déterminante. En effet, on passe d'un concept urbanistique, adopté à un niveau supérieur, à une phase intermédiaire d'études techniques requérant des engagements financiers, des validations politiques nécessaires à la concrétisation du projet.

Cette phase charnière va également engager des processus en termes de programmation, de positionnement économique, de synergie entre acteurs publics et privés. En parallèle, un processus

d'information et de communication est initié afin de faire connaître et accepter le projet RDU, souvent méconnu par la population et les représentants politiques non directement concernés.

Dès lors, l'étude-test prévue sur le périmètre « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » constitue, de par son impact, un des éléments les plus significatifs de la concrétisation du concept. Cette étude offre également des opportunités pour identifier des éléments fédérateurs du projet RDU (plus-value), par exemple en termes de nouveaux équipements publics ou de services offerts à la population.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°53-2015 relatif à une demande de contribution de CHF 115'000.-
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion & finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder la contribution de CHF 115'000.- pour la participation régionale à l'étude-test prévue sur le périmètre « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »

d'imputer le montant total de CHF 115'000.- sur le fonds d'investissement régional, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le comité de direction dans sa séance du 18.06.2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger